

Projet de loi autorisant le Gouvernement à acquérir deux immeubles à Strassen

Le projet de loi a pour objet d'autoriser le Gouvernement à acquérir deux parcelles situées sur le territoire de la commune de Strassen pour un montant de 72.000.000 euros. La superficie cumulée correspond à 2 hectares 16 ares 29 centiares. Cette acquisition foncière vise à permettre la réalisation d'une nouvelle École européenne agréée secondaire.

Le site comprend déjà un immeuble de plus de 10.000 m² avec 201 emplacements de stationnement, que l'État occupe actuellement en location pour un loyer annuel, hors charges, de 2,9 millions d'euros.

Le présent projet de loi prévoit également l'acquisition de cet immeuble administratif ainsi que de ses 201 emplacements de stationnement, ce qui permettra d'éviter le paiement de ce loyer pendant la phase de planification et de préparation de la construction de l'École européenne agréée.